Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260924-D31DSJVA_S26-DE

DSJVAP - LL

# CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

## 31- SUBVENTIONS « SPORT DE HAUT NIVEAU » - SAISON 2026/2027 – ATTRIBUTION D'ACOMPTES

Rapporteur : M. BOSSARD

Désireuse d'accompagner toutes les formes de pratique sportive et notamment le développement du « sport de haut niveau » sur son territoire, la Ville de Fougères soutient spécifiquement, depuis plusieurs années, l'activité des trois clubs de sports collectifs engagés dans des championnats de niveau national, qui engendrent des budgets conséquents, à savoir :

- Le Pays de Fougères Basket, évoluant en Nationale 1 *(3ème division)*
- L'USF Union Sportive Fougères, évoluant en Régional 1 *(6ème division)*
- Le Rugby Club Pays de Fougères, évoluant en Fédéral 2 (4ème division)

Essentiel au montage financier des budgets importants engagés par ces clubs sportifs chaque saison, ce soutien à la pratique sportive de haut niveau doit permettre à la Ville de renforcer son attractivité, en communicant sur ses atouts :

- Proposition de spectacles sportifs de qualité à ses habitants
- Promotion de la qualité de ses équipements sportifs
- Identification de la jeunesse et renforcement du sentiment d'appartenance à un territoire…

Pour rappel, le versement de ces subventions « Sport de haut niveau » est traditionnellement échelonné comme suit :

- Acompte, attribué en octobre de l'année n
- 1er versement, attribué en janvier de l'année n+1
- 2nd versement, attribué en février de l'année n+1
- 3ème versement, attribué en mars de l'année n+1.

Concernant l'Union Sportive Fougères qui a été reléguée en régional 1, le montant global de la subvention (dans l'attente de son dossier finalisé) va être revu à la baisse d'un tiers. Le montant global de la subvention va être de 24 000 €, soit un acompte de 6 000 €.

**Tableau récapitulatif des subventions « Sport Haut Niveau » versées pour la saison 2025-2026**

| Club Sportif | Montant Subvention 2025-2026 | Acompte 2025-2026 | 1er versement 2025-2026 | 2nd versement 2025-2026 | 3ème versement 2025-2026 |
|---|---|---|---|---|---|
| Pays de Fougères Basket | 85 000 € | 22 000 € | 21 000 € | 21 000 € | 21 000 € |
| Union Sportive Fougères | 36 000 € | 10 000 € | 8 667 € | 8 667 € | 8 666 € |
| Rugby Club Pays de Fougères | 7 000 € | 7 000 € | | | |

Les budgets prévisionnels pour l'exercice 2026-2027 de ces trois entités sportives sont en cours de finalisation.

Signé électroniquement par Aude LEBRUET le 29/09/2026 10:55:22

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260924-D31DSJVA_S26-DE

**Après l'avis favorable de la Commission Sport, Sport Santé réunie le 2 septembre 2026, il vous est proposé de vous prononcer sur la détermination des montants des acomptes à verser, comme suit :**

- ✓ **22 000 € pour le Pays de Fougères Basket.**
- ✓ **6 000 € pour l'Union Sportive Fougères Football.**
- ✓ **1 750 € pour le Rugby Club Pays de Fougères**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 24 septembre 2026

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-09-29T08:58:23+02:00

Le secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à la Jeunesse, vie étudiante, conseil municipal des jeunes

ANTHONY HUE

Signé électroniquement par : Anthony HUE
Le 2026-09-29T12:57:27+02:00